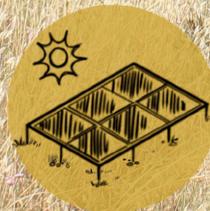


Plan de paysage Transition énergétique et écologique (PPTÉE)

Synthèse de la consultation citoyenne et associative

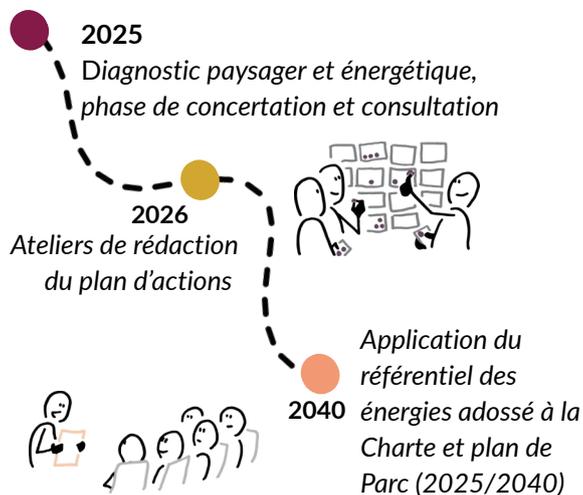


Plan de paysage transition énergétique et écologique du Parc du Luberon – printemps 2025

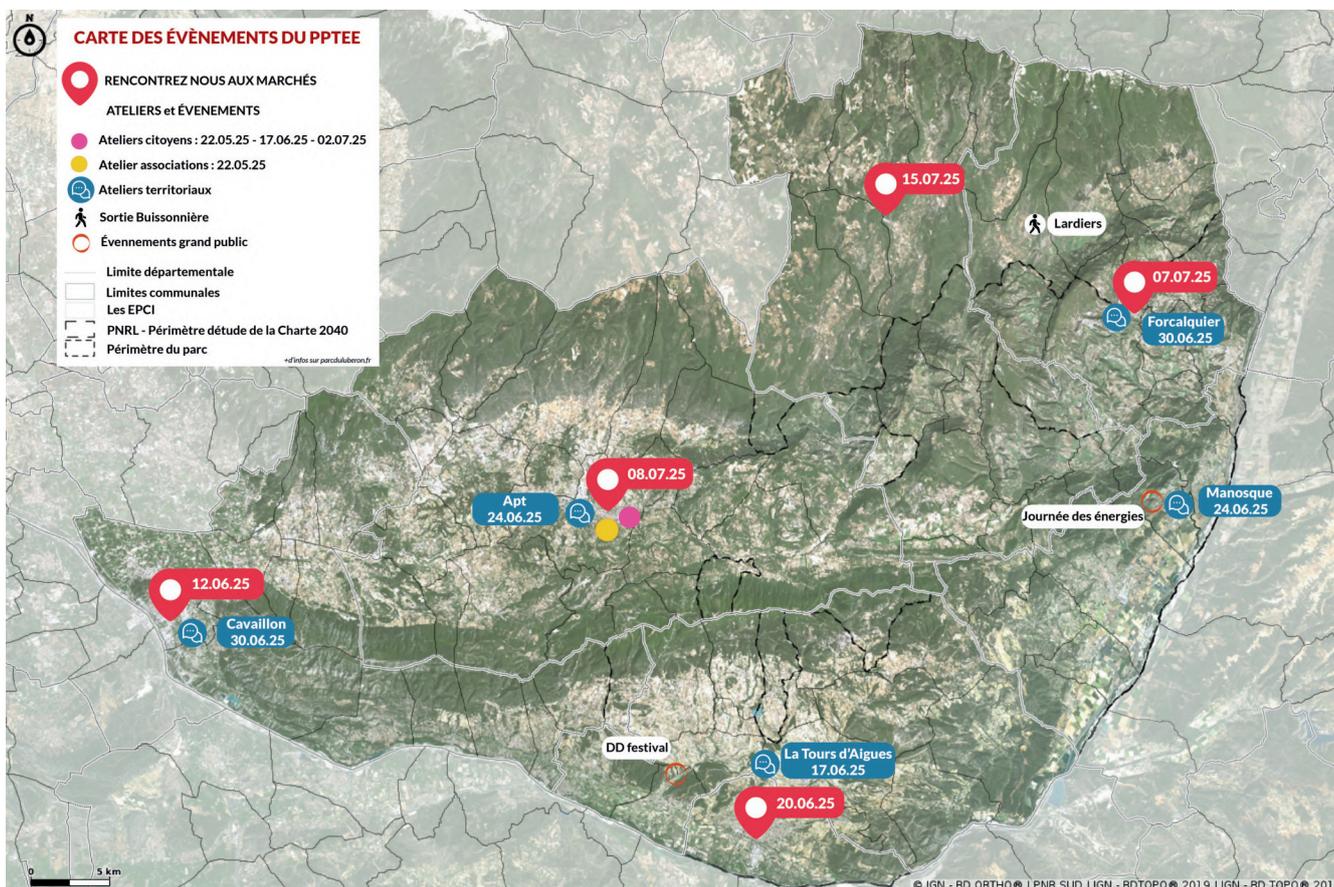
Le Parc naturel régional du Luberon lance une démarche ambitieuse et structurante : un Plan Paysage Transition Énergétique et Écologique (PPTEE).

Cette initiative, conduite de mars 2025 à mars 2027, vise à proposer l'autonomie énergétique dans le respect des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire. Cette ambition repose sur des actions de sobriété et la recherche de lieux et de projets de production d'énergie renouvelable les plus adaptés aux caractéristiques du territoire.

Le PPTEE est porté par le Parc naturel régional du Luberon, en partenariat étroit avec les acteurs du territoire, les intercommunalités et les communes. Il bénéficie de l'expertise de l'agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes reconnus, pour accompagner cette démarche à forte valeur ajoutée territoriale.



Le périmètre d'application du PPTEE s'étend à l'échelle Luberon-Lure, en cohérence avec le périmètre du Parc et celui de la Réserve de biosphère. Ce projet vise à construire une transition ancrée dans les réalités locales, co-construite avec les habitants et les institutions, afin de garantir une évolution harmonieuse et durable des paysages du Luberon-Lure. Plusieurs instances d'échange ont été proposées aux divers acteurs du territoire : des ateliers de concertation dédiés aux élus, techniciens et partenaires institutionnels, et des dispositifs de consultation pour les citoyens et associations du territoire.



Synthèse de la consultation citoyenne et associative

Dans le cadre de l'élaboration de son PPTTEE, le Parc du Luberon a organisé plusieurs ateliers de consultation : un atelier dédié aux associations du territoire, ainsi que trois ateliers successifs réunissant un groupe de citoyens volontaires, sélectionnés à la suite d'un appel à motivation. En parallèle, une présence sur cinq marchés répartis sur l'ensemble du territoire a permis d'aller à la rencontre d'un maximum de personnes, diversifiant ainsi les profils consultés et renforçant l'ancrage territorial de la démarche. L'objectif de ces échanges est de co-construire une vision partagée des transitions énergétique et écologique, à la fois réaliste, ancrée dans les spécificités locales et respectueuse des paysages et de la biodiversité du territoire Luberon-Lure.

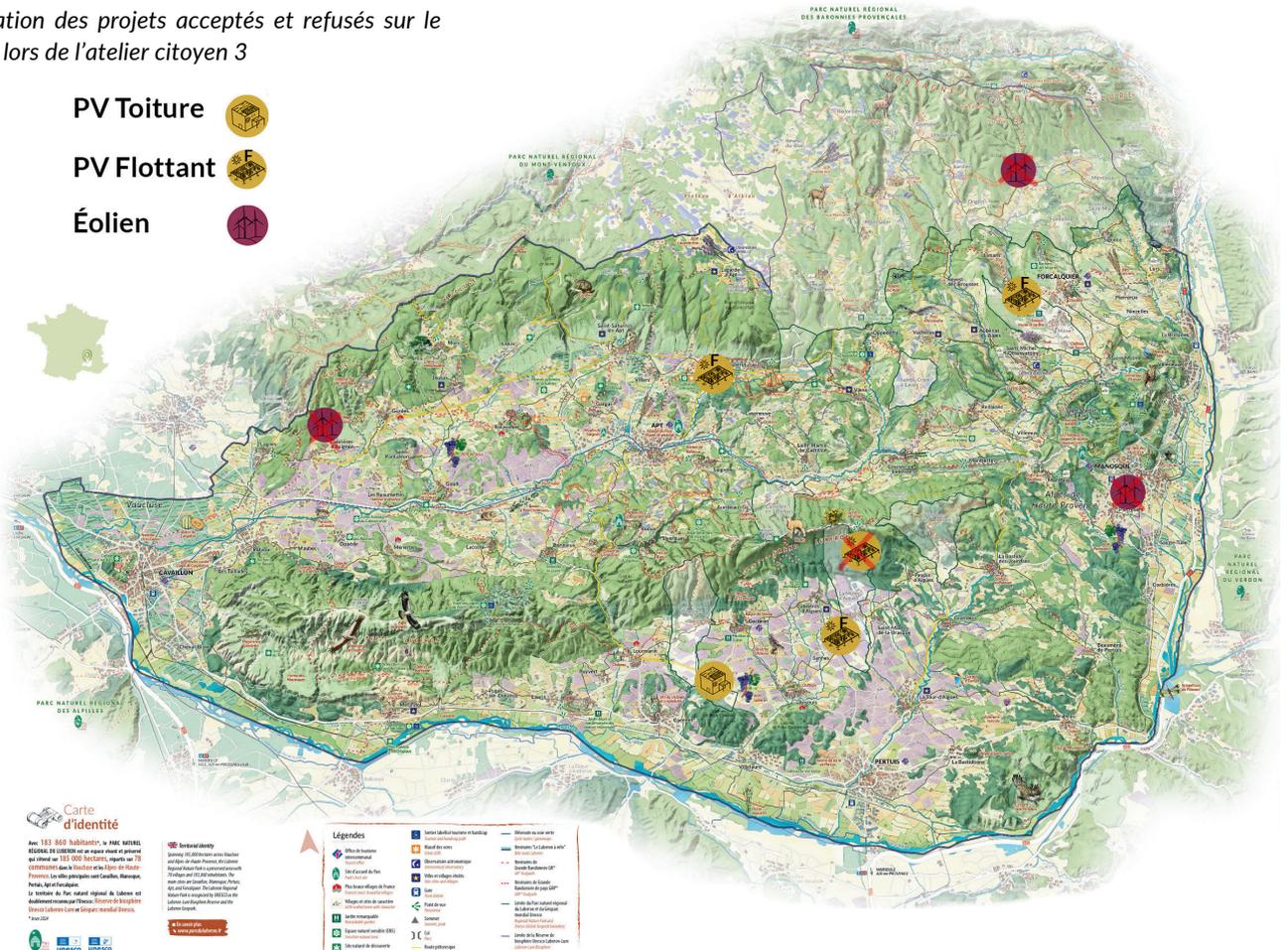
Question - réponse

L'objectif d'autonomie énergétique a parfois été questionné, étant difficilement atteignable (notamment de par l'intermittence des Energies Renouvelables (EnR.) dans un territoire qui reste dépendant du pétrole ou du nucléaire, et dont l'ambition est également la protection des milieux naturels.

L'équipe du Parc a rappelé que l'autonomie énergétique est un cap, non une obligation chiffrée, et que les ateliers visent surtout à identifier des actions souhaitables et territorialisées, plutôt qu'à imposer des objectifs irréalistes.

Spatialisation des projets acceptés et refusés sur le territoire lors de l'atelier citoyen 3

- PV Toiture 
- PV Flottant 
- Éolien 



Consensus général : paysage, qualité de vie et transition ne doivent pas s'opposer mais s'aider

L'attachement au territoire et à ses paysages se retrouve dans tous les échanges. La transition énergétique n'est pas remise en cause, mais elle doit être pensée avec exigence, cohérence et ancrage local.

Derrière ces mots, une même exigence : ne pas imposer au territoire des projets énergétiques déconnectés des réalités humaines et géographiques. « **On ne veut pas devenir le panneau solaire de la France** », a résumé une participante. Ce refus de l'instrumentalisation du territoire se double d'un appel à la cohérence : produire, oui, mais pour et par les habitants.

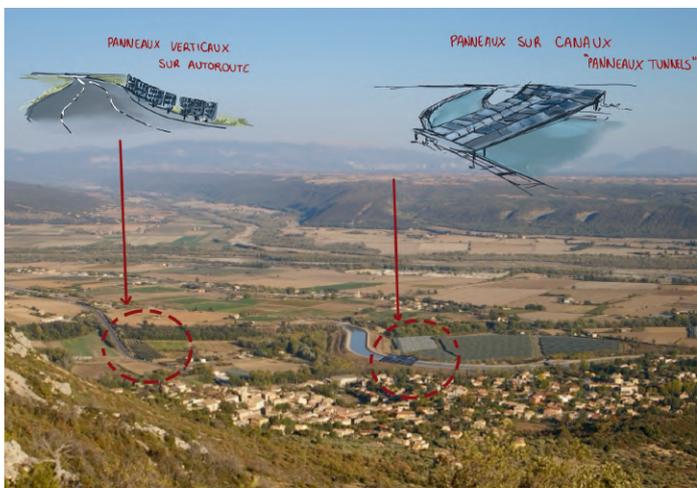
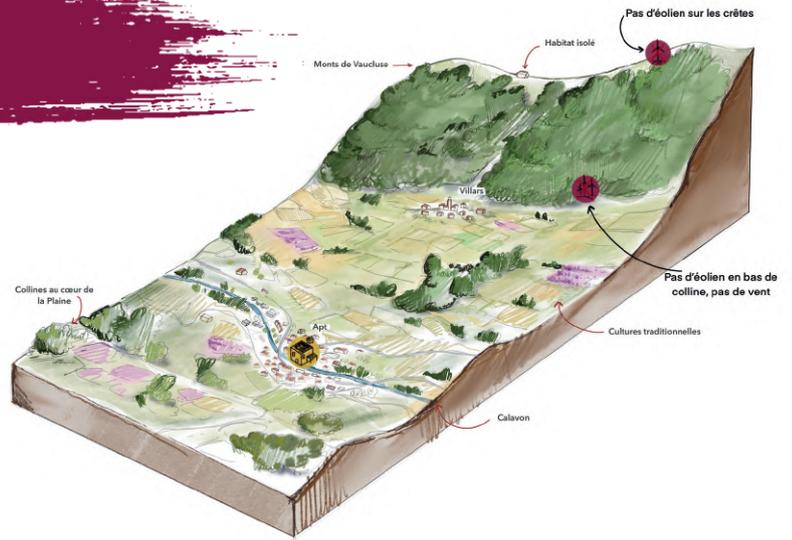
Les ENR au service du paysage

La priorité est très largement donnée au photovoltaïque en toiture et ombrières : maisons, bâtiments publics, zones d'activité, parkings. Des propositions concrètes ont émergé : établir une charte d'intégration paysagère à l'échelle du village (ex. centrale villageoise de Rosans), privilégier les bâtiments publics - y compris en centre ancien - et expérimenter des technologies plus discrètes. L'obligation de couverture en PV des nouvelles constructions dès le permis de construire a également été proposée.

À l'inverse, le photovoltaïque au sol suscite une forte méfiance, notamment sur les terres agricoles ou en milieux naturels. Les forêts sont perçues comme des alliées du climat, pas comme des gisements énergétiques. « **Il est hors de question d'abattre des arbres pour installer du PV au sol** », a dénoncé un intervenant. L'agrivoltaïsme, quant à lui, divise. Beaucoup dénoncent un risque de privatisation déguisée du foncier agricole et de détournement de l'usage des sols : « **l'agrivoltaïsme risque de bloquer l'évolution pour 40 ans et après on a des sols pourris** ».

L'installation de solaire photovoltaïque sur les plans d'eau a été rappelée au cours des ateliers. Cette piste peut effectivement être intéressante mais ne présente que peu de potentiels sur le territoire du Parc du Luberon. Des projets de photovoltaïque flottant sont à l'étude, notamment sur des bassins de rétention.

Le petit éolien, à l'échelle communale ou domestique, trouve un écho favorable, parfois même enthousiaste. En revanche, le grand éolien, en particulier sur des sites emblématiques ou visibles, fait l'objet d'un rejet presque unanime. Quelques pistes ont tout de même été ouvertes : le long d'infrastructures, dans des zones anthropisées, ou dans les vallées si le vent le permet - mais sous forme de petits parcs (4-5 éoliennes) à usage local.



“Je rêve que dans mon village il y ait 3 petites éoliennes de 12 m, une centrale villageoise et pourquoi pas un petit méthaniseur”

Certaines filières, comme la méthanisation ou la biomasse, ne sont pas exclues mais doivent rester à taille humaine et s'appuyer sur les ressources locales, sans fragiliser les équilibres écologiques existants. Comme l'a formulé une agricultrice du territoire : « **Les méga-centrales bois qui produisent et consomment beaucoup ne correspondent pas aux besoins réels de nos territoires** ». De manière générale, la demande de transparence, de concertation et de régulation forte est récurrente.

“Le PV peut générer une spéculation de la part des élus et des particuliers, donc il faut que la charte du parc soit assez stricte sur le sujet”

Le rôle du Parc est ici vu comme essentiel pour accompagner, cadrer et orienter les projets dans le respect de la charte et de l'intérêt général. Il s'agit non seulement d'un appui technique et stratégique, mais aussi d'une fonction de veille et de régulation qui garantit la cohérence des actions menées sur le territoire.

Question - réponse

Quel est le potentiel restant en terme d'hydroélectricité?

Le territoire disposerait encore d'un potentiel à explorer, notamment via des micro-turbines sur canaux ou rivières, mais des exemples comme la microcentrale de Villeneuve (canal de Manosque) nous alertent sur les points de vigilance (propreté de l'eau, usage des canaux et périodes de coupure..).

La sobriété : levier central, largement plébiscité

S'il y a bien un domaine où le consensus est total, c'est celui de la sobriété énergétique. Rénover les logements, réorganiser les mobilités, relocaliser les emplois, repenser les formes urbaines : autant d'actions jugées urgentes, efficaces et justes. Une phrase a marqué les esprits :

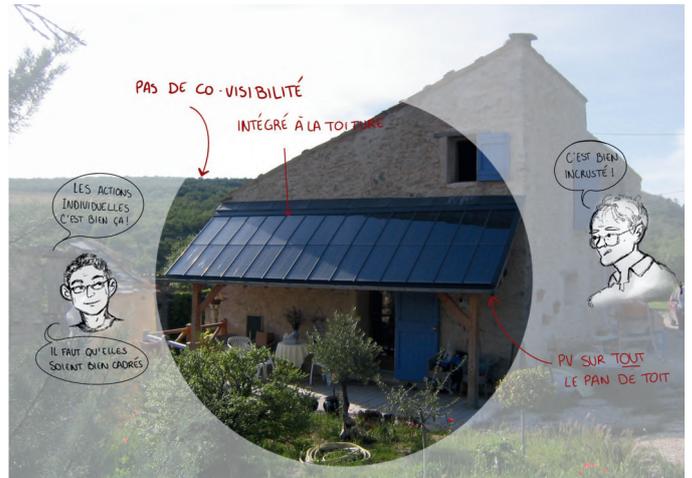
« **La meilleure énergie, c'est celle qu'on n'a pas besoin de produire** ».

L'exercice de simulation chiffrée proposé lors des ateliers a confirmé cette priorité : la quasi-totalité des actions de sobriété proposées (réduction de 260 GWh d'ici 2040) ont été validées. Les efforts se concentrent sur la rénovation thermique des maisons, particulièrement nombreuses et énergivores dans le territoire.

Les immeubles de centre-ville sont jugés plus efficaces thermiquement, car mitoyens et plus compacts. Il est aussi proposé d'agir sur les bâtiments tertiaires, même si leur poids énergétique est moindre.

Sur la question des transports, la nécessité de réduire la dépendance à la voiture individuelle est largement partagée. Le développement du vélo pour les trajets de moins de 15 km, le co-voiturage, les véhicules intermédiaires plus légers ou encore les transports en commun sont identifiés comme leviers majeurs, à condition d'une transformation plus large des bassins d'emploi. On a une grosse économie à faire en se déplaçant moins. Il faut « **remettre de la vie dans les villages** », a résumé un intervenant.

Enfin, plusieurs participants ont insisté sur les aspects sociaux de la sobriété : elle ne peut fonctionner que si elle est collective, accessible et accompagnée. Les dispositifs d'aide à la rénovation, la formation des artisans, ou encore la lutte contre la spéculation foncière et limiter l'explosion des usages numériques (IA..) sont autant de conditions de réussite.



Synthèse des discussions autour des installations photovoltaïques en toiture, lors de l'atelier Association.



Présence aux marchés

⊕ Préférence marquée pour les panneaux photovoltaïques (en toiture notamment), la méthanisation à taille humaine, le photovoltaïque thermique et le solaire flottant.

⊖ À l'inverse, les éoliennes et les panneaux photovoltaïques au sol suscitent plus de réticences, souvent en lien avec des enjeux de paysage, de biodiversité ou de cadre de vie.

De nombreuses personnes expriment une attention à la sobriété énergétique et à l'intégration territoriale des projets, soulignant la nécessité d'éviter les grands équipements standardisés ou imposés. Les discussions montrent aussi une attente forte d'équité dans la répartition des efforts et des bénéfices.



© P. Clin

Pour participer au projet et pour toute information complémentaire : www.parcduluberon.fr/paysage-transition



Porté par



Soutenu par



En partenariat avec



Maquette PNL - juillet 2025